

PROCES-VERBAL
du 9 septembre 2008

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	2
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 MAI ET 1^{er} JUILLET 2008	5
1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur	5
PRESENTATION M. LE MAIRE	7
Débat	9
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	<i>19</i>
<i>Abstention – « Action ronquoise citoyenne »</i>	<i>19</i>
1.02 – CONSEIL MUNICIPAL – Délégation d’attribution au Maire – Mise en oeuvre de dispositions prévues à l’article L 2122-22 du Code général des collectivités territo- riales (CGCT) – Modification n° 1	20
PRESENTATION M. LE MAIRE	23
Débat	23
<i>Unanimité.....</i>	<i>24</i>
1.03 – DEVELOPPEMENT D’ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS NOS ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES – Intervenants en anglais – Création de deux postes – Modification du tableau des effectifs municipaux.....	24
PRESENTATION M. VARLET.....	25
Débat	26
<i>Unanimité.....</i>	<i>29</i>
1.04 – AMENAGEMENT DU COMMISSARIAT DE POLICE RUE DES ARTS – Lot n° 5 Electricité, ventilation et chauffage - Avenant n° 1.....	29
PRESENTATION M. DESMET.....	30
Débat	30
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	<i>31</i>
<i>Abstentions – « Roncq avec vous ».....</i>	<i>31</i>
1.05 - RESTRUCTURATION DES ECOLES JACQUES BREL/PABLO PICASSO - Avenant n° 1 aux lots n° 5, 6 et 9	31
PRESENTATION M. VARLET.....	32
Débat	32
<i>Unanimité.....</i>	<i>33</i>
1.06 – SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE – Trame verte et bleue régionale - Appel à projets – Candidature de notre commune dans cette démarche.....	33
PRESENTATION M. PETILLON.....	35
Débat	37
<i>Unanimité.....</i>	<i>47</i>

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir ; je vous invite à prendre place.

Je salue les représentants de la presse, le public et, naturellement, les élus.

Je vous propose de démarrer par l'éphéméride pour nous mettre en appétit dans ce temps magnifique du 9 septembre 2008 pour rappeler que nous avons vécu un très beau moment avec Alain FLICK et les lectures gourmandes « le cœur dans le rouge », qui a également bénéficié aux plus âgés d'entre nous, les seniors, à Michelet.

- Le 5 juillet

Nous avons accueilli les « jobs d'été » ; ils étaient 19 jeunes en juillet et août et le bilan en est positif. Ces jeunes étaient dans l'ensemble des services : piscine, régie des manifestations, espaces verts, accueil, CTM... c'est un bon moyen pour eux d'avoir un job bien sûr, mais aussi de « mettre le pied à l'étrier » avant de se consacrer à d'autres études. C'est une occasion de découvrir les métiers de la Fonction publique qui sont divers et évolutifs.

- Le 14 juillet

Nous avons vécu deux événements traditionnels :

Le cocktail républicain qui a rassemblé plus de 1500 personnes

Le spectacle d'Annie Cordy qui s'est déroulé au parc public, suivi par le feu d'artifice.

- Du 7 juillet au 22 août

Les centres de loisirs, encadrés par une soixantaine de directeurs et animateurs, ont accueilli plus de 600 enfants, par tranche d'âge. Ils se sont bien passés ; les uns et les autres, nous sommes passés tant dans les centres de vacances extérieurs que dans la commune et nous avons pu constater la grande qualité déployée notamment par la FLASEN chez nous.

- Le 30 juillet

Nous avons mis à l'eau notre hippopotame au Bois-Leurent avec les enfants du centre qui ont travaillé sur l'Afrique. Nous y avons vécu un moment très sympathique avec les élus respectifs et les services qui ont collaboré à la bonne mise à l'eau de cet animal fort aimable au demeurant.

- Le 31 août

Nous étions au Bois-Leurent pour fêter le 15 août, avec un peu de retard ; une fête champêtre avec barbecue traditionnel, initiation pour les petits (sarbacane) et autres animations. Encore une fois ce fut un moment de rentrée convivial d'une commune qui s'entend bien.

- Le 2 septembre

Avec M. VARLET, nous avons fait la rentrée des classes... 1035 élèves cette année dans les écoles maternelles et primaires de notre Commune, avec du beau mobilier, pour certains de belles classes, de belles peintures... On en reparlera un peu plus tard dans la soirée. De gros efforts ont été faits et nous pouvons en remercier les services municipaux et autres, naturellement les enseignants.

- Le 6 septembre

Un beau moment dans le cadre du Centenaire du Syndicat agricole ; nous avons été accueillis chez M. et Mme HENNION au village, qui souhaitent nous montrer comment fonctionnait une entreprise traditionnelle agricole et nous parler de la richesse de leur mutualisation, de leur coopération à travers le Syndicat agricole. Nous avons achevé cette journée par un moment de convivialité fort sympathique ; encore une fois, nous avons pu apprendre à mieux connaître une corporation très active, qui travaille non pas sur le 1/3 mais sur les 2/5^{èmes} verts de la Commune.

En matière de **travaux** :

Nous poursuivons au CTM l'installation de la Brigade canine de Tourcoing qui devrait se faire dans les prochains jours.

De même que la réfection intérieure des peintures à l'église Saint-Piat, dans des tons agréables. Je tiens à féliciter notre architecte, M. DUMONT, qui a vraiment fait preuve d'une grande qualité dans ce choix. C'est un coloriste né, qui nous fait la démonstration de toute l'étendue de son talent dans les deux classes qui ont été refaites ainsi que dans l'église Saint-Piat. Nous le verrons quand nous pourrons entrer dans le mouvement d'inauguration de cet édifice.

A Brel-Picasso, poursuite du chantier et, à nouveau, je tiens à féliciter du fond du cœur tous ceux qui y oeuvrent : ce chantier complexe a été mené à terme, je rappelle que dans la partie projet il a été conduit par Jean-Louis BEAUVENTRE et poursuivi désormais par André VARLET. Je tiens également à saluer, ici, l'opiniâtreté de Catherine SERAFINI et de Régis VANOVERMEIR qui ne ménagent pas leur peine, ni leur temps pour faire en sorte que les délais soient tenus, ce qui n'est pas toujours évident. Nous avons toutefois réussi à tenir le pari de l'ouverture, notamment de la partie cantine parce qu'il fallait accueillir les enfants. Ce n'était vraiment pas gagné et il y a eu mobilisation complète de l'ensemble du chantier. Nous espérons

l'ouverture de l'école Picasso à la rentrée de janvier 2009 et de Jacques-Brel en septembre 2009.

Les travaux se poursuivent également aux ateliers municipaux, rue Latérale, où des locaux vont être réaffectés à la Boule ferrée roncuoise ; vous pouvez voir les futures pistes sur la projection.

Nous y accueillerons également les colombophiles ainsi que la Croix blanche.

A la salle Jules-Gilles, changement de chaudière pour un problème d'isotherme. Voyez que l'esthétisme est un élément important : nous avons refait complètement le bardage, ce qui semble donner une apparence nouvelle à cette salle qui est vraiment très belle.

Travaux dans les écoles

Je l'évoquais tout à l'heure en félicitant M. DUMONT ; sur la diapositive, vous pouvez voir les tons tout à fait chaleureux qu'il a choisis pour la restauration des classes.

Nous avons également installé des toilettes dans des modules provisoires, dans le cadre de l'agrandissement de l'école Jean-Jaurès et du rapatriement de Vallès sur Jaurès.

Des classes ont été repeintes à Triolet et Neruda.

Des appuis de fenêtres ont été refaits à Kergomard.

Ainsi que divers entretiens courants, toujours dans cet esprit d'accueillir avec le plus de confort les enseignants et les élèves.

A propos de l'école Brel-Picasso, nonobstant les cadres, je veux remercier l'ensemble des personnels de service qui ont aussi vraiment beaucoup œuvré... il y avait de la poussière partout, il a fallu déménager des salles et M. COUTEL, Directeur, et tous les enseignants jouent vraiment le jeu. Ce n'est jamais facile d'être dans un établissement en réfection. Or, nous avons là une équipe très coordonnée, qui a envie de mener à bien ces travaux.

Poursuite des travaux dans l'église Saint-Roch. On a vu petit à petit la parure se révéler en quelque sorte à nos yeux ébahis...

Le commissariat de police poursuit son aménagement (cloisonnement, carrelage, climatisation, électricité et plomberie).

Monsieur le Premier Adjoint, je pense avoir fait le tour des travaux en cours de manière à ce que vous puissiez tous en être informés. De toute façon, des visites à venir seront organisées

pour que vous puissiez, vous-mêmes, prendre le pouls de tout cela et bien appréhender ces travaux.

Nous allons procéder maintenant à l'appel et j'en remercie d'avance Monsieur LAMBLIN.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur LE MAIRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 9 SEPTEMBRE 2008: 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Réjane CASTEL, procuration Annick CASTELEIN

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

<p><i>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 MAI ET 1^{ER} JUILLET 2008</i></p>

M. LE MAIRE –

Ces documents font-ils l'objet de remarques, observations, des annotations, corrections ?

Ce n'est pas le cas, ils sont ainsi approuvés et je vous en remercie.

<p><i>1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Règlement intérieur</i></p>

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) stipule : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ... ».

Notre assemblée délibérante étant installée depuis le 14 mars dernier, nous avons volontairement choisi de mettre à profit ce délai semestriel pour innover, expérimenter, tester..., le nouveau dispositif municipal ayant trait au fonctionnement de notre institution. Cette période de test a permis de franchir avec toutes les garanties requises, un cap décisif dans les échanges entre l'administration municipale et les élus ou entre les élus par la voie de la numérisation des informations. A cet effet, chaque élu municipal a été doté d'un ordinateur portable, l'hôtel de ville et les anciennes écuries sont équipés de bornes « wifi », un opérateur agréé est chargé d'assurer en toute sécurité et confidentialité, les échanges d'information

L'hôtel de ville est désormais principalement dédié à la mission de l'ensemble des élus municipaux. Des salles de travail, d'échange, de permanence ... ont été spécialement aménagées à cet effet et équipées des matériels de communication et de reproduction adéquates (fax, photocopie...). L'hôtel de ville est ainsi redevenu le lieu emblématique et institutionnel de l'activité municipale au sens « politique » du terme, c'est-à-dire le lieu de la collégialité, du débat et de la préparation des décisions.

Dès lors la mairie-annexe a été confirmée et renforcée dans sa vocation d'accueil du public et des usagers. Des aménagements supplémentaires y seront d'ailleurs entrepris dans les prochaines semaines, de sorte que cet équipement soit accessible aux personnes en situation de handicap.

Quant à l'organisation fonctionnelle de notre institution, celle-ci repose principalement sur une commission plénière unique, qui associe l'ensemble des conseillers municipaux à la préparation de nos débats. A cette commission s'ajoutent d'autres commissions plus spécifiques (façades et économies d'énergie ...), groupes de travail ... appelés à réfléchir sur des thématiques particulières.

Afin de faciliter au mieux le travail d'examen des dossiers présentés en commission plénière, le délai minimum de transmission est porté de cinq jours à neuf jours francs. L'administration aura à s'adapter à cette nouvelle exigence qui s'inscrit dans une logique de réappropriation politique de la chose publique. De même la construction budgétaire sera désormais calée sur l'année civile, de sorte que notre budget soit voté au 31 décembre au plus tard dès 2009.

Tels sont les points les plus marquants traduits dans ce règlement intérieur qui vous est proposé ce soir. Nous l'avons également voulu suffisamment nourri et didactique de manière à ce que chacune et chacun d'entre nous puisse utilement s'y reporter. Une annexe a même été développée, afin de rappeler les divers dispositifs qui existent en vue de faciliter l'exercice de notre mandat local (formation, garde d'enfants ...).

Mais au-delà de la lettre de ce document, il traduit tout autant un état d'esprit quant à notre conception de la politique locale. Bien entendu que toutes les composantes de notre assemblée seront consultées le moment venu, lorsque cela est nécessaire, sur tout dossier ou problématique. Autant que possible, le calendrier de travail des élus municipaux sera porté à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux, de manière à ce que chaque composante de notre assemblée puisse engager sa propre réflexion. Des temps d'échanges seront le cas échéant prévus, de manière à connaître les propositions des uns et des autres.

Pour autant, il revient à la majorité municipale d'arrêter les choix définitifs dans le respect de son contrat politique avec la population.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur ce règlement intérieur tel que joint en annexe, en sachant que celui-ci pourra, en tant que de besoin, faire l'objet de modification, dans le respect des procédures prévues par le C.G.C.T

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 2 septembre 2008.

M. LE MAIRE –

Cette période de vacances a permis une prise de temps pour que nous puissions vivre ces 6 mois depuis les élections et poser nos bagages, regarder ce qui se passe et voir comment nous pouvions améliorer notre fonctionnement. Vous le savez bien, nous sommes ainsi faits que nous devons progresser dans la démocratie, ce qui n'est pas toujours très simple et demande des efforts de part et d'autre, pour mieux nous comprendre et –surtout– dépasser les événements qu'ont été les élections municipales. Ce temps est désormais derrière nous et nous devons nous mettre au travail.

Bien sûr, il y a le fonctionnement de la majorité mais aussi l'articulation nécessaire avec ceux qui n'y sont pas mais qui souhaitent travailler, ce que je comprends parfaitement bien.

Outre l'architecture type que l'on n'invente pas, que l'on peut reprendre en « copié – collé » de l'Association des maires de France qui organise à peu près tous les conseils municipaux, il y a aussi les innovations que nous pouvons apporter, notamment en matière de formation (qui intéresse à juste titre Mme COPPIN-QUIVRON), de l'accompagnement familial des élus qui donnent de leur temps.

Nous nous sommes donc penchés sur l'application des textes ce qui nécessitera, lors d'un prochain conseil, de délibérer pour mettre en application nos décisions dans le cadre du règlement intérieur.

Pour autant, il était important de faire en sorte de donner une explication claire sur le rythme, la respiration de la majorité qui « donne le ton » au processus décisionnel et à la réflexion politique. Nous avons donc échangé à ce sujet et émis l'idée que le calendrier de réflexion de la majorité municipale, qui se réunit en groupes thématiques sur différents sujets (développement durable, rénovation des façades, réforme des politiques publiques...) puisse annoncer les questions qu'elle abordera de manière à ce que, de leur côté, les oppositions puissent réfléchir et faire des propositions. Il sera important que les calendriers soient bien donnés pour qu'à un moment donné, des ponts, des jonctions puissent se faire en vue (pourquoi pas ?) d'une proposition au conseil municipal sur un texte, un règlement, une délibération ou décision.

Il fallait aussi donner les moyens de fonctionner au groupe de M. TELLIER et à M. PLOUVIER. L'idée étant de mettre tout le monde dans la mairie puisque c'est le lieu de la décision politique, de la réflexion, de la centralité des élus. Nous avons donc proposé à M. TELLIER et à son groupe ainsi qu'à M. PLOUVIER de les accueillir dans une pièce située près de celle de la majorité, en rez-de-chaussée, avec des moyens de fonctionnement communs aux groupes (photocopieuse, fax...); ainsi tout le monde sera traité sur un pied d'égalité; c'est une innovation.

Nous avons souhaité également « chambouler » l'organisation administrative de manière à ce que le politique, non pas prenne le pas parce qu'il n'y a pas opposition entre le politique et la sphère technique, mais puisse reprendre une mesure.

Vous vous en souviendrez sans nul doute; dans le temps, nous étions un peu pris par le temps lorsque nous allions en commission plénière (que nous avons souhaitée unique). Notamment, il était difficile pour les oppositions de mener une réflexion. Nous avons donc rallongé ce temps de réflexion puisque nous avons porté de 5 à 9 jours le délai d'envoi des délibérations, de manière à ce que ce laps de temps comporte deux week-ends de réflexion possible pour tous. Ce nouveau délai rallonge le temps d'appréhension, de réflexion sur les questions qui seront portées au conseil municipal.

Bien entendu, nous restons sur le délai réglementaire de 5 jours francs de convocation du conseil municipal.

Enfin – autre innovation importante – la question du budget.

Nous avons décidé de voter dorénavant le budget dans l'année civile : au plus tard pour le 31 décembre 2009.

Toutes les écoles sont possibles en la matière. Nous avons longuement discuté avec Patrick BOSSUT à ce sujet. Là aussi, c'est un signe que nous donnons aux services qui ont parfois tendance à attendre le vote du budget, en mars, avant d'engager les travaux ou les dépenses, dans une espèce de résistance du corps, de l'institution, qui est plus symbolique que fonctionnelle.

En votant le budget plus tôt, à la fin de l'année précédant le démarrage d'une année active, nous avons souhaité donner un signal aux services pour leur dire : *à partir du 1^{er} janvier, vous pouvez commencer à travailler. Allez-y !*

C'est encore une fois une mesure symbolique mais qui oblige les services; je remercie d'avance Bruno DUBOIS et François SCHOCKAERT de « bousculer » une culture, des techniques en place depuis quelques années.

Je pense avoir repris l'essentiel de ce règlement intérieur que nous n'allons pas reprendre point par point, au risque de nous mener très tard dans la soirée. Je sais que les différentes questions ont été abordées, des échanges ont eu lieu (verbaux, téléphoniques), nous nous sommes vus en commission, chacun a pu émettre un certain nombre d'avis. Le document définitif est maintenant devant vous, que je laisse, Mesdames, Messieurs, à votre libre appréciation.

Y a-t-il des interventions ?

Nous écoutons Monsieur TELLIER puis Monsieur PLOUVIER.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement ce règlement intérieur peut être une occasion, pour nous tous, de réfléchir à ce que l'on appelle aujourd'hui de plus en plus « la gouvernance » municipale. Au-delà du simple règlement intérieur, après une lecture attentive, on s'aperçoit qu'il peut être un moyen efficace et nécessaire de gérer les affaires municipales.

Au nom du groupe, je ne vais pas reprendre l'intégralité de ce règlement intérieur, que nous avons déjà vu en commission, mais, comme c'est aussi la rentrée, nous souhaitons faire quelques remarques à la fois comme bilan des mois qui viennent de s'écouler et, surtout, avec l'ardent désir d'inscrire notre propos pour les années à venir.

Monsieur le Maire, vous l'avez souligné, il y a des avancées notoires, en particulier ce délai de 9 jours qui nous permettra effectivement de nourrir d'autant notre réflexion.

Nous tenons également à souligner l'intérêt que nous voyons dans l'avancée du vote du budget et, de ce point de vue, nous voyons comment on peut moderniser l'outil municipal.

Autre point positif – la question du local, qui nous a intéressés pendant de nombreuses semaines.

Si nous tenons à souligner ce qui apparaît comme une avancée démocratique, le fait de disposer d'un local digne de ce nom, nous souhaitons quand même faire une remarque : nous souhaitons ardemment que ces locaux restent accessibles. Nous y tenons absolument et nous disons, dans cette instance, avec une certaine solennité : nous souhaitons ardemment que la mairie reste la maison de tous les Roncquois car, à ce sujet, nous sommes désagréablement surpris de constater qu'il faut un digicode pour entrer dans la mairie.

On a déjà décentralisé le conseil municipal et, aujourd'hui, la mairie n'est plus accessible qu'aux techniciens, aux élus et à ceux qui ont un code. Ce constat nous interpelle car, au-delà du symbole, quelque part c'est une coupure avec la population. Venant en mairie, il nous est arrivé de rencontrer des gens qui trouvaient porte close, ne disposant pas du code. Le sujet mériterait que l'on y réfléchisse un jour parce qu'il nous paraît important, et pas uniquement du point de vue du symbole.

Des avancées, des progrès, sans doute mais quelques limites également.

Et une limite de taille, c'est la question de la commission unique. Dans la plupart des villes, les adjoints ont des commissions sous leur responsabilité, qu'ils animent au gré des dossiers. Le choix, que vous avez fait (la majorité municipale), a été de ramener les affaires municipales à une seule commission.

Nous nous disions entre nous : heureusement le règlement intérieur vous en impose une. En effet, au premier mandat, vous aviez deux commissions. Cette fois, vous n'en avez plus qu'une et, s'il devait y avoir un troisième mandat, il n'y en aurait peut-être plus !

Plus sérieusement, peut-on réellement traiter de toutes les questions au sein d'une seule commission ?

La réponse, du point de vue du groupe « Roncq avec vous » est négative ; on ne peut pas sérieusement discuter des questions posées. Au fond, la commission à laquelle nous sommes conviés une semaine avant le conseil municipal est une sorte de répétition du conseil proprement dit : nous envisageons les questions dans un timing d'environ deux heures.

Vous avez fait un choix politique que nous respectons, puisque vous avez la majorité. Nous vous interpellons néanmoins sur cette question.

Tout à l'heure vous avez souligné que le rôle de l'opposition était d'apporter des propositions.

Eh bien, la proposition que nous vous faisons, c'est précisément de mettre en place des groupes de travail lorsque, évidemment, le besoin s'en fait sentir. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mon propos : je ne reviens pas dans le détail sur la question des cantines. Néanmoins, et je m'en excuse auprès de notre collègue, André VARLET, cela a été un fiasco.

Si on avait traité la question autrement : si l'on avait amené la réflexion avant la décision et non pas l'inverse, de notre point de vue le problème aurait pu être traité de manière plus intéressante pour tout le monde.

Quand il y a des fenêtres de dialogue, elles sont remplies. Et je poursuis avec un deuxième exemple : la Commission sur les façades, groupe de travail animé par Michel PETILLON (je n'y suis pas mais ma collègue, Cathleen COPPIN m'en parlait) est un groupe dans lequel on prend le temps de réfléchir même si j'ai cru comprendre qu'il y avait quelques limites ces temps derniers. Toujours est-il que ce groupe de travail fonctionne et permet de nourrir la réflexion.

Nous vous demandons donc de pouvoir mettre en place des groupes de travail qui permettront peut-être également de donner plus la parole à nos collègues de la majorité puisque nous sommes également interpellés par le silence, qui est le leur, au cours du conseil municipal et de la commission.

Voilà la proposition que nous vous faisons parce que la démocratie, et peut-être plus encore la démocratie locale a besoin de respiration et, dans ce domaine, Roncq comme beaucoup d'autres villes compte de nombreuses associations qui sont autant de sources de réflexion que nous devons associer à notre réflexion municipale.

Je terminerai mon intervention par un autre exemple : aujourd'hui se met en place, dans des conditions extrêmement difficiles (je tenais à le dire, en particulier pour le personnel enseignant) la « semaine des quatre jours » dans nos écoles.

Pourquoi ne met-on pas en place un groupe de réflexion sur les incidences municipales de cette semaine des quatre jours parce qu'elle aura fatalement des impacts sur le fonctionnement municipal ?

Le mercredi matin, par exemple, les services techniques devront réagir à cette occupation nouvelle des écoles.

Par conséquent, il y a nécessité que nous nous posions la question de l'aménagement de la semaine des quatre jours.

En conclusion, en lisant la presse locale et je ne pense pas être le seul ici, étaient évoqués de possibles rapprochements... j'ai cru comprendre que c'était entre vous et moi, Monsieur le Maire. Je pense que la question du rapprochement n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui importe au groupe auquel j'appartiens, ce n'est pas une opposition systématique comme ce peut être le cas dans certaines oppositions municipales, pas très loin de chez nous. Par contre, nous sommes à la recherche de convergences, évidemment dans l'intérêt municipal. C'est pourquoi, même si du chemin est déjà parcouru, nous vous invitons à rompre avec certaines habitudes désagréables comme, par exemple, les journées du patrimoine au cours desquelles il n'est

proposé qu'aux élus de majorité d'être présents au rallye. Pourquoi l'opposition n'est-elle pas invitée à y participer, c'est une question que nous nous posons.

Alors, oui à la démocratie locale.

Oui à la recherche de convergences.

Je pense effectivement que, tous ensemble, nous trouverons des solutions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez raison de le signaler : nous sommes tous là pour progresser ensemble et nous avons encore, les uns et les autres, des axes de progrès.

Vous évoquez le rallye du patrimoine. Nous sommes toujours dans une culture de participation.

Je précise avoir souhaité que les élus participent alors qu'auparavant seuls les techniciens y étaient. Les élus suivaient comme les citoyens. J'ai souhaité que les élus « accueillent » leurs concitoyens et participent avec les techniciens des manifestations. C'est une nouveauté.

Je suis tout à fait disposé, si vous êtes libres, à ouvrir : on a besoin de bras, on a besoin de sourires et de compétences.

Axe de progrès pour tous !

Je suis heureux de constater qu'on peut entendre ici des propositions.

Nous sommes réunis pour faire des propositions.

Rien n'est pire que la critique systématique et stérile. Cet échange a du fond et c'est très bien.

Je reviens aux groupes d'étude. Vous m'y invitez mais je vous réponds simplement : le règlement intérieur le prévoit puisque les groupes d'étude y sont inscrits.

Quand je rencontre mes collègues maires, on se dit ce qui va bien mais surtout ce qui ne va pas bien. Généralement, nous avons tous les mêmes sources d'inquiétude, de peur, de regret, de problème... nous sommes tous confrontés à la nécessité de faire vivre la démocratie, ce qui n'est pas toujours très simple.

J'essaie –sans doute bien imparfaitement– de trouver des pistes pour que chacun puisse être à l'aise et, surtout, prendre à bras le corps la participation.

Bien souvent, les commissions sont des antichambres du conseil municipal... tout simplement parce que c'est réglementaire, parce qu'il faut voir si les textes que l'on propose répondent aux exigences de la loi... j'ai envie de dire que tout le travail doit être fait dans les groupes thématiques, dans les groupes d'étude ; il n'est pas fait uniquement par les 33 élus, ensemble.

Il peut être fait, et je vous y invitais, dans vos groupes respectifs. Il faut que nous prenions le temps de nous apprivoiser, d'avoir cette confiance ; nous ne nous connaissons pas, nous n'avons pas établi un programme municipal ensemble.

Il est important de le rappeler.

Il y a le temps de la confiance.

Il y a le temps simplement de se comprendre et de se connaître.

Rien de tel que de travailler sur un agenda, que nous avons fixé ensemble, avec des ponts que nous tissons et les adjoints ont eu mission de créer ces ponts (comme le fait très bien Michel PETILLON dans sa commission) de manière qu'à un moment de la réflexion de la majorité, nous puissions faire cet échange fructueux avec ceux qui ont des choses à dire.

Voyez ; on se retrouve parfaitement mais c'est une culture de sérénité, une culture de confiance, une culture d'approche de l'autre que nous devons mettre en oeuvre. Vous le savez comme moi, de tout temps, Roncq a été très « punchy » entre majorité et opposition ; tout cela était très marqué.

Je suis content de constater qu'aujourd'hui des générations peuvent se parler et tenter de travailler, au moins le temps d'une mandature, au bien commun, à l'intérêt général.

Je réponds positivement à votre question qui est celle des groupes d'étude inscrits dans le règlement intérieur. Je ne cacherai pas qu'en 2001 je me suis beaucoup inspiré de la méthode « Segard » pour l'avoir fréquenté. Henri SEGARD a écrit un livre, notamment sur la participation, sur le fonctionnement de la majorité. Il m'avait conseillé de réduire le nombre des commissions, ce que j'avais fait sans m'en plaindre. Par contre, pour ce mandat, j'ai souhaité rajouter des groupes thématiques, plus spécialisés, plus ciblés sur une problématique à atteindre, de manière à ce que chacun puisse appréhender, se documenter, aller voir ailleurs ce qui se passe et expérimenter sur la commune.

Voyez que nous nous retrouvons sur l'essentiel.

A propos du digicode, il n'y a pas d'organisation parfaite ; vous avez raison. Pour autant, pour être tous les jours en mairie et rencontrer des collaboratrices, je peux dire que la porte n'est jamais close... bien sûr, il y a une caméra et un écran mais les gens sont toujours orientés avec beaucoup d'élégance et de gentillesse vers le bâtiment Mairie annexe.

C'est un choix qui a été fait, mais l'hôtel de ville, la mairie annexe et le CTM –ne l'oublions pas– c'est en fait la mairie. Je souhaiterais qu'au cours de ce mandat le CTM ne soit pas seulement le lieu des services techniques, mais également la logistique, le rapport à la population. Et je

vais mettre en oeuvre une ouverture encore plus grande du CTM à d'autres services rendus à la population. Ainsi donc les gens apprendront à découvrir ces lieux de la démocratie : il n'y a pas que la mairie, mais également le CTM et, naturellement, la mairie annexe qui sera très rapidement accessible aux personnes handicapées puisqu'à l'hôtel de ville (vous le savez) nous avons quelques soucis de transformation d'une maison 19^{ème} siècle pour la rendre parfaitement accessible et je pense sincèrement que ce sera plus facile à la mairie annexe.

Ne parlons pas de rapprochement mais, du moins, d'absence de divergence sur l'essentiel ; en tout cas une envie de travailler pour l'intérêt général. C'est extraordinaire et j'en suis heureux. Sans doute nous aurons des sources de non-entente ou de désaccord mais qui n'en a pas ? Cela fait partie de la vie.

Tant mieux même... parfois de ces rapprochements naissent des étincelles. Et nous espérons que ces étincelles nous permettront d'illuminer le ciel de Roncq.

Avouez qu'un peu de poésie ne fait pas de mal.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je m'en excuse auprès de vous tous, présents ce soir ; mes propos seront un peu de la redite de la réunion plénière que nous avons eue la semaine dernière. J'y disais effectivement que le règlement intérieur, à la lecture, est assez rigide, peut-être pas coercitif mais, par définition, il faut respecter des règles, des directives, des impératifs.

Le règlement intérieur idéal serait celui où le Maire se montre très ouvert, compréhensif, laisse le débat se faire sans être trop long, bien entendu.

Il faut donc respecter l'esprit de ce règlement intérieur sans soumettre tous les colistiers, les conseillers municipaux à la contrainte de la lettre. C'est un premier aspect que je voulais souligner.

Bien entendu, nous nous ferons un honneur de le respecter le mieux possible ; il ne faut pas non plus être trop dirigiste et donner de la souplesse, de la respiration. Il faut que l'expression démocratique puisse avoir lieu sans trop d'entrave. Charge à chacun de « coller au plus près » à ce règlement.

Deuxième élément que je voulais souligner, Monsieur le Maire : comme je viens de l'indiquer, par définition un règlement se respecte et je vous le dis très aimablement. Parfois, vous avez oublié de répondre à certaines questions qui vous étaient posées, de façon orale ou écrite. Je pense que personne ne doit être dispensé de prendre un peu d'aise par rapport à ce règlement.

En ce qui concerne notre groupe « Action ronquoise citoyenne », nous nous engageons à respecter ce règlement et j'invite tout le monde à en faire de même, y compris vous, Monsieur le Maire ; pardonnez-moi. Merci.

Troisième aspect – Par rapport au projet initial proposé, des articles et paragraphes ont été amendés et je dois reconnaître le bien-fondé de ces modifications, notamment un délai de 9 jours soit deux week-ends ce qui, effectivement, est beaucoup plus aisé pour y travailler. C'est tout à fait bien.

Par contre, dans notre groupe, nous éprouvons une très grande déception voire une colère intérieure dans la mesure où le seul amendement, que nous avons proposé, a été complètement rejeté. Il nous a été opposé une fin de non-recevoir et c'est un peu gênant.

Cet amendement rejeté portait sur la possibilité, pour le groupe que je représente « Action ronquoise citoyenne » de pouvoir réunir ses membres au sein de ce local qui est partagé avec l'autre sensibilité de l'opposition. Comme ce n'est pas possible, je me trouve dans la situation complètement paradoxale, même un peu ubuesque où un espace de travail nous est gentiment offert, au sein duquel je suis seul à pouvoir pénétrer. C'est un point qui me gêne beaucoup.

En réunion plénière, M. DESMET nous a apporté des éléments de réponse, signalant que ce genre de réunion ne doit pas se tenir dans une commune. Je rappelle qu'il s'agissait simplement de la possibilité et de la volonté de préparer le plus studieusement possible nos interventions. Je ne suis pas homme à travailler seul, ni à réfléchir seul ; je vous l'ai écrit, Monsieur le Maire. J'aime que tous ceux qui composent « Action ronquoise citoyenne » ne disparaissent pas bien que je sois seul au Conseil municipal et puissent entrer dans le local, qui nous est affecté.

On a beau dire ce que l'on veut et je reviens sur l'intervention que M. TELLIER a faite tout à l'heure ; je suis tout à fait d'accord avec lui, cela fait de nombreuses années que je m'insurge contre le fait que cette mairie est de moins en moins accessible à la population. J'ai été le premier à le dénoncer de façon incessante mais toujours courtoise.

Cette situation ne me semble pas logique : par définition, un hôtel de ville c'est la maison commune, c'est la maison de tous. En la fermant à votre population et vos administrés, Monsieur le Maire, vous en avez fait le palais de quelques-uns et c'est gênant. Je crois qu'il faut revoir cette question.

J'ai donc énoncé les trois points que je souhaitais soulever et j'aimerais que notre groupe puisse se réunir dans le local commun qui nous est affecté. Je vous remercie, Monsieur le Maire. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE –

A propos du règlement intérieur idéal et l'idée de donner de la respiration, il y a la loi et l'esprit de la loi. Nous respectons le règlement mais trouvons, entre nous, les moyens de nous organiser le plus sereinement et intelligemment possible. Je n'ai pas toutes les qualités, loin de là, mais je pense avoir au moins celle de laisser le débat se révéler et s'exprimer au sein du Conseil municipal. Personne ne s'est jamais plaint mais, si tel était le cas, n'hésitez pas à m'en faire part.

Je le répète : vous êtes le seul représentant de votre groupe, vous avez été élu seul.

Nous discutons des moyens mis à disposition des élus et la loi reconnaît les moyens des élus, et non pas de ceux qui ne le sont pas. Comprenez-le bien ; l'ensemble des membres de la liste « Ensemble pour Roncq » n'a pas été élu et ils ne se réunissent pas en mairie.

La mairie n'est pas un lieu de réunion des groupes et n'y travaillent que ceux qui sont élus. C'est la loi.

Pour autant, la ville de Roncq a toujours été très démocratique. Lorsque vous demandez une salle pour vous réunir, elle est mise à votre disposition. S'il y avait souci, vous m'en parlez et le problème sera réglé sur-le-champ.

J'insiste : ce sont des moyens donnés à ceux qui sont élus ; ces moyens sont ceux de la mairie pour le travail municipal. Lorsque vous organisez un colloque ou une réunion de réflexion, il vous suffit de prendre l'attache des services pour avoir une salle à disposition.

Je resterai très calme sur le problème de l'accessibilité. J'ai quand même un peu de mémoire et, en son temps en 2001, je vous revois encore en spectateur, confiné au conseil municipal à

vous plaindre. Je me souviens encore de l'expression reprise par Nord Eclair « le torticolis de M. PLOUVIER » et j'avais eu pitié.

Je m'étais dit : *quand même, il est sympa, cet homme. Je ne voudrais pas qu'il ait un torticolis...* tout de suite nous avons réfléchi à un lieu de réunion...

Franchement, je pense que nous avons organisé un lieu décent de réunion publique que beaucoup de maires nous envient. Les élus, qui y viennent, nous le disent et ajoutent qu'elle fait honneur à la République et aux personnes qui y passent.

Quant aux mariages, vous vous en souvenez sans aucun doute du temps où ils avaient lieu dans la mairie qui était mal configurée, il faut bien l'avouer ; les salles étaient petites et c'était vraiment affreux. Aujourd'hui, je pense que plus personne ne se plaint.

Il ne faut pas toujours voir le verre à moitié vide mais le voir aussi à moitié plein. Je le répète une nouvelle fois, tout n'est pas parfait, tout n'est pas idéal mais, quand même, des progrès notoires ont été faits en la matière, ne serait-ce que pour le rassemblement démocratique, pour le lieu de réunion.

Je ne répondrai pas au qualificatif de palais car, franchement, cela ne m'intéresse pas.

C'est un lieu de travail où se rassemblent des fonctionnaires qui font très bien leur travail tous les jours, qui font un travail exemplaire et je tiens à les en remercier.

C'est aussi un lieu de travail des élus qui, eux aussi, font très bien leur travail, plein d'allégresse pour répondre à la population.

Et c'est aussi un lieu accessible à la population puisque les élus tiennent toutes leurs permanences à la mairie.

Simplement, l'organisation a fait que la mairie annexe reçoit ceux qui ont des besoins de services et qui trouveront satisfaction dans le rez-de-chaussée puisqu'il y aura un guichet et une régie. Tout est mis en place avec de nouvelles cultures de travail, de nouvelles organisations et, je l'espère, bientôt une numérisation totale des services que nous pourrons rendre, notamment en matière scolaire. Un groupe de travail sera mis en place sur le sujet.

Il est normal que vous montriez votre différence. Je souhaiterais néanmoins que vous preniez en considération simplement le fait qu'il s'agit de moyens donnés aux élus et non pas à un groupe politique non élu ; ce dernier trouve satisfaction dans les salles municipales qui leur sont totalement dédiées.

Monsieur PLOUVIER, je vous en prie.

M. PLOUVIER –

Vos explications sont tout à fait éloquentes, Monsieur le Maire. Je persiste néanmoins dans mon idée. Cette salle, aussi belle soit-elle, a quand même moins de légitimité à entendre nos paroles que ne peut l'avoir notre hôtel de ville qui, je le répète, est le lieu de l'expression démocratique, la maison de tous.

De plus, je voudrais souligner cette particularité, cette spécificité ronquoise qui fait que nous sommes, sans doute, l'une des rares villes en métropole où les mariages ne sont pas célébrés à l'hôtel de ville. Cet été, je suis allé en vacances à Vendôme et c'est effectivement une ville où le Conseil municipal ne se tient pas à l'hôtel de ville alors que les mariages, en revanche, y sont toujours célébrés.

Les séances de conseil municipal se tiennent dans une des cinq portes fortifiées dont la Ville dispose. Il y a là quand même une charge symbolique et historique très forte qui peut éventuellement le justifier.

Sans refaire l'histoire, il fallait effectivement réhabiliter cette salle et elle est très belle. –je le dis aussi– mais je pense que l'on pouvait faire en sorte que les séances de conseil municipal restent à l'hôtel de ville ainsi que les mariages.

C'est un dossier clos ; je n'y reviens plus, on en a suffisamment parlé.

Je vous remercie d'avoir pensé à ma petite santé ; je n'ai plus de torticolis, Monsieur le Maire.

Quant au problème de salle, le fait de devoir, chaque fois, faire une réservation auprès du service Animation est contraignant, alors qu'ils nous la mettent à disposition très rapidement, de façon très professionnelle et compétente et avec gentillesse. Aucun problème, nous avons la salle quand nous le voulons dès lors qu'elle est libre dans le créneau que nous demandons. Il n'en reste pas moins que cela rigidifie le système.

Par exemple, lorsque nous avons la clé du centre Alphonse-Loeul, nous pouvions nous y rendre dans le courant de la journée sans devoir, systématiquement, demander la clé, envoyer un courriel... Cette organisation donne de la rigidité que l'on ne connaissait pas avant.

J'insiste et vous demande de revoir cette question car c'est un point important pour nous.

M. LE MAIRE –

Je ne le peux pas. Je vous l'ai dit : c'est la loi et nous allons quand même respecter les canons de la loi.

Je reviendrai simplement sur la légitimité ou la charge symbolique... je parlerai moins bien que Monsieur TELLIER de la légitimité démocratique d'un lieu. A partir du moment où les élus de la République siègent légitimement, ils « fondent » la légitimité d'un lieu et la charge symbolique ; à nous d'écrire la nouvelle page de l'histoire de Roncq. Et la mairie comme la mairie annexe n'ont été rachetées par la municipalité que dans les années 73.

Ne parlons donc pas de charge symbolique. Ces bâtiments ne croulent pas sous le poids des ans ; ce sont d'anciennes maisons bourgeoises. Je suis naturellement très heureux qu'elles aient été sauvegardées. Mais nous aurions eu un hôtel de ville dédié à la fonction républicaine et administrative, j'aurais pu le comprendre et encore.

Aurions-nous fait une annexe, parfois contemporaine, que nous aurions quand même modifié quelque peu la charge symbolique du lieu.

Nous allons clore le débat puisque nous ne sommes pas en accord.

Les Ecuries, c'est l'hôtel de ville.

Lorsque je célèbre un mariage, comme mes collègues, nous disons : *Nous vous accueillons à l'hôtel de ville* et les gens sont très heureux et contents.

J'ajoute en outre que si nous avons dû modifier l'architecture de la façade de mairie, celle-ci aurait été bafouée et peu équilibrée. Je pense que nous avons ainsi sauvegardé l'intégrité patrimoniale de nos bâtiments.

Je ne peux répondre positivement à votre demande mais je suis quand même satisfait par le fait que vous trouverez un lieu de réunion dans nos salles municipales, qui ne manquent pas.

Je porte aux voix le règlement intérieur. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action ronquoise citoyenne »

J'ajoute que ce règlement intérieur est amendable au cours de ce mandat.

1.02 - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE - Mise en oeuvre des dispositions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) - Modification n° 1

Par délibération en date du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé au Maire, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir dans les matières reprises à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'alinéa 4 : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables (« procédure adaptée » définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

La loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 a modifié l'alinéa 4 ainsi qu'il suit : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 en modifiant la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 25 mars 2008 et reprise ci-après :

I - Matières susceptibles d'être déléguées

1°D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°De passer les contrats d'assurance [ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes];

7°De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Nous vous proposons de faire une application intégrale de l'ensemble de ce dispositif (1° au 22°) sous les réserves complémentaires ci-après :

Dispositions complémentaires (sous réserve du respect des compétences communautaires - L.M.C.U):

1°) Néant - Sans ajout.

2°) Les droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics se cantonnent actuellement aux droits de place pour marchés et fêtes foraines. Seule une révision ou une adaptation de ces droits de place est déléguée. Quant aux autres droits principaux

prévus au profit de la commune (droits d'entrée, droits d'inscription, participations...), délégation est donnée au maire dans toutes les matières à l'exception de :

- *Cantines scolaires** ;
- *Classes transplantées* ;
- *Colonies** ;
- *Centres aérés** ;
- *Piscine** ;
- *Bibliothèque** ;
- *Ecole de Musique** ;
- *Concessions dans les cimetières.*

** Les droits accessoires (remboursements débours, de détérioration...) de ces matières sont en revanche délégués au Maire.*

3°) La délégation dans le domaine de l'emprunt est strictement limitée à l'enveloppe prévue dans le cadre budgétaire. La souscription des emprunts correspondants devra exclure les formules d'amortissement différé (ou de remboursement in fine)..

4°) Néant - Sans ajout

5°) Néant - Sans ajout.

6°) Néant - Sans ajout.

7°) Néant - Sans ajout.

8°) Néant - Sans ajout

9°) Néant - Sans ajout

10°) Néant - Sans ajout

11°) Néant - Sans ajout

12°) Néant - Sans ajout

13°) Néant - Sans ajout.

14°) Néant - Sans ajout.

15°) S'agissant d'une compétence de L.M.C.U., ce dispositif sera opérant uniquement dans l'hypothèse où la commune est délégataire de la Communauté Urbaine de Lille.

16°) Une délégation générale est donnée au maire pour tous les contentieux (urbanisme, fonction publique...) engageant la commune et notamment pour tout ce qui a trait aux domaines de la responsabilité administrative, aux recours pour excès de pouvoir, aux dommages de travaux publics, aux actions en référés... devant la juridiction administrative (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'État) et ce, tant en demande qu'en défense.

Délégation est également donnée pour toute voie de recours devant les juridictions judiciaires (tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, Cour de Cassation et juridictions spécialisées...).

Pour ce qui a trait aux juridictions pénales, la délégation se limite aux cas où le contentieux n'implique pas exclusivement la responsabilité personnelle de « l'agent » (élu ou agent public).

17°) D'une manière générale les dommages résultant de véhicules municipaux sont réparés par notre Compagnie d'Assurance. Si toutefois, par le jeu des franchises, des responsabilités ou au travers d'actions pré-contentieuses... portant contestation des indemnités forfaitaires versées, le maire est autorisé à engager les transactions correspondantes, dès lors que la responsabilité personnelle de l'agent municipal conducteur n'est pas engagée à titre exclusif.

18°) Néant - Sans ajout

19°) Néant - Sans ajout

20°) Dans la limite de 1.000.000 € (maximum)

21°) Sous réserve d'avoir arrêté un périmètre de sauvegarde et en concertation avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U)

22°) Néant - Sans ajout

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par les adjoints et conseillers délégués en fonction des matières déléguées.

Par ailleurs, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire pour l'exécution des présentes dispositions, sa suppléance sera assurée par le 1^{er} Adjoint.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 2 septembre 2008.

M. LE MAIRE –

Il s'agit de la délégation d'attributions au Maire sur un seul point, repris dans la diaporama et qui constitue la délibération du 25 mars 2008 et du 9 septembre 2008 en son article 4 qui indique *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai juste une petite remarque. La première délibération était du 25 mars, or la loi date du 20 décembre 2007. Pourquoi ne l'a-t-on pas intégrée immédiatement dans la première délibération ?

M. LE MAIRE –

Simplement parce que cela m'a échappé et je bats ma coulpe.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - DEVELOPPEMENT D' ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS NOS ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES - Intervenants en anglais - Création de deux postes - Modification du tableau des effectifs municipaux

Dès le mois d'octobre prochain, nous mettons en place en concertation avec Madame l'inspectrice de circonscription de l'Education Nationale, des actions pédagogiques d'apprentissage à l'anglais dans nos écoles publiques et privées - grandes sections de maternelles et cours préparatoires (C.P).

Ces actions nouvelles en direction de la formation de nos jeunes enfants nécessitent de faire appel à du personnel expérimenté, ayant un parcours approprié, de manière à ce que cet apprentissage ne soit pas académique mais au contraire très ludique.

Nous vous proposons donc de faire appel à des intervenants qualifiés, recrutés sur la base de l'article 3 - alinéa 3 - 2°- de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, par la voie contractuelle, dans les conditions ci-après :

- 1) Nombre de postes
 - 1 temps complet
 - 1 temps non complet (mi-temps)

- 2) Base de rémunération
Indice brut 340

- 3) Périodicité des recrutements
Contrat de 12 mois renouvelable

- 4) Temps de travail
Durée légale de 35 heures hebdomadaires :
 - 24 heures dans l'école dont 21 de cours
 - 8 heures de préparation
 - 3 heures de concertation

Les temps d'intervention de ces personnels sont basés, pour chacune des classes concernées, à raison de deux séances de 30 minutes par semaine, dans le respect d'un effectif maximum de 18 enfants par groupe.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable sur cette proposition de création de postes qui viendront compléter notre tableau des effectifs municipaux modifié pour la dernière fois le 1^{er} juillet 2008.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 2 septembre 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'enseignement précoce de l'anglais, tel que nous l'avons défini dans notre programme électoral. Dès le mois d'octobre prochain, nous souhaitons mettre en place cet enseignement dans les écoles publiques et privées de Roncq, suivant les modalités que je vais décrire dans quelques instants.

Bien entendu, dès le mois d'avril-mai, nous avons pris des contacts fréquents et très approfondis avec l'Inspectrice de l'Education nationale pour porter ce projet qui arrive à son aboutissement puisque nous vous demandons de voter cette délibération, qui prévoit la création de postes pour permettre des interventions dans nos écoles.

Ces actions nécessitent l'embauche de personnels suffisamment compétents pour entreprendre ces actions pédagogiques. Les intéressés devant répondre, de notre point de vue, au moins à deux critères essentiels :

- une parfaite maîtrise de la langue anglaise et il serait souhaitable que les personnes recrutées soient natives d'un pays anglophone ou, au moins, aient passé des périodes relativement longues dans ces pays (premier critère essentiel à nos yeux) ;
- une expérience suffisante dans le domaine de la gestion de groupes d'enfants puisque nous allons demander que cet apprentissage, destiné aux enfants des grandes sections maternelles et cours préparatoire, ait quand même un aspect assez ludique.

Forcément, cet apprentissage sera assuré dans les formes et contrôlé par l'Education nationale mais sous une forme assez ludique.

Ce soir, nous vous proposons de faire appel à des intervenants qualifiés qui seront recrutés sur la base des articles cités dans la délibération, et je vous fais grâce de leur lecture.

Le nombre de postes nécessaires est de 1,5 pour la rentrée prochaine : 1 temps plein et vraisemblablement un mi-temps sur la base de rémunération de l'indice brut de la Fonction publique 340. Enfin les intéressés se verront proposer un contrat à durée déterminée de 12 mois, renouvelable, pour une durée de temps de travail de 35 h hebdomadaires avec 24 h de présence dans les écoles dont 21 h de face à face pédagogique, 8 h de préparation et 3 h de concertation.

Comme je l'indiquais, ces interventions s'adresseront (par groupes de 18 élèves maximum) aux grandes sections de maternelle et cours préparatoire de toutes les écoles publiques et privées de Roncq. Les effectifs constatés nous permettent d'évaluer les besoins à environ 1,5 poste.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire. Nous sommes en phase de recrutement de ces personnels de façon à ce qu'ils puissent être en poste dès le début du mois d'octobre et intervenir auprès des élèves fin octobre ou juste après les vacances de Toussaint.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Pour rebondir sur la discussion que nous avons eue avec M. TELLIER tout à l'heure et qui demandait de la respiration démocratique, je souhaite comme d'autres que la Caisse des écoles puisse être « revivifiée » alors que, pour l'instant, c'est une institution quelque peu archaïque, du moins que nous n'avons peut-être pas suffisamment utilisée comme il se devait. Je souhaite donc la redoper –cette proposition m'a d'ailleurs été faite par André VARLET– pour lui redonner une dimension et une mesure.

Ce soir, nous allons voter ces créations de postes mais je souhaiterais que nous en redélibérions au sein de la Caisse des écoles, de manière que ces personnes puissent intervenir et rendre compte des actions menées devant les parents d'élèves et les enseignants. En outre, les parents pourront ainsi appréhender ces matières, en suivre les évolutions, ce que je pense, pour ma part, en tout cas plus intéressant. C'est la proposition que je ferai.

Naturellement, ce soir nous devons délibérer mais nous le ferons probablement à nouveau pour abandonner ces postes dans la grille des effectifs municipaux pour les affecter à la Caisse des écoles, si elle accepte la procédure.

Au-delà de la procédure administrative, c'est une décision symbolique parce que je compte sur vous pour faire vivre la Caisse des écoles.

Y a-t-il des interventions ?

Madame LAMBLIN et Monsieur PLOUVIER.

Mme LAMBLIN –

Bien entendu, nous allons voter l'embauche de ces deux intervenants en anglais. Cependant, nous souhaiterions ajouter que compte tenu de la situation géographique de notre commune, à savoir frontalière avec la Belgique, il serait peut-être bon que l'apprentissage précoce ou non du

néerlandais soit présent dans notre Commune comme c'est déjà le cas à Halluin : le néerlandais est une langue vivante proposée au même titre que l'anglais, l'espagnol ou l'allemand. Cette possibilité ouvrirait de nouveaux horizons professionnels aux enfants roncquois.

En outre, dans le cadre du nouveau futur site commercial où l'on veut attirer la population belge, ce serait un plus que les accueillants pratiquent la langue des personnes qu'ils souhaitent accueillir.

M. LE MAIRE –

Je partage complètement votre sentiment. Il nous faudra naturellement y réfléchir. En plus, en termes de civilité, lorsque l'on connaît un peu les rudiments de la langue, cela permet d'engager simplement une conversation ; le simple fait de dire « bonjour » ou « au revoir », « comment allez-vous ? »... le commerçant flamand se sent plus en adéquation avec vous si vous le comprenez un peu plutôt que de vous évertuer à parler français dans un contexte aujourd'hui un peu difficile, que connaît notre espace de l'Eurométropole.

Je vous suis complètement en la matière. Il s'agit d'un élément sur lequel il nous faudra réfléchir.

Par contre, je ne suis pas pédagogue et je ne sais pas jusqu'où nous devons mettre le taquet. Je ne peux donc pas vous répondre mais l'intention, du moins, est intéressante. Ensuite les pédagogues nous apporteront des réponses par rapport au français, à l'anglais, etc.

Nous n'allons pas engager ce débat aujourd'hui mais retenir la proposition ; nous avons à délibérer ce soir de la création de postes d'intervenants en anglais. Pour autant l'idée est tout à fait intéressante et je vous en remercie.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER–

Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne notre groupe, nous sommes tout à fait satisfaits d'avoir entendu M. VARLET indiquer qu'il fallait sélectionner ces intervenants sur leur seul domaine de compétence et d'expérience ; cela va de soi mais cela va mieux en le disant. Nous sommes donc tout à fait d'accord sur ce point.

Toutefois, pour permettre de départager les éventuels candidats (je ne sais quel est leur nombre) et s'il fallait un troisième paramètre, la proximité pourrait en tout état de cause n'être que territoriale, en dehors de toute autre proximité, quelle qu'elle puisse être.

Très bien pour la compétence donc et, pour l'aspect territoire, la proximité par rapport aux écoles ; c'est une très bonne chose pour départager les candidats potentiels. C'est tout ce que je souhaitais dire sur cette question.

M. LE MAIRE –

Nous sommes tout à fait d'accord naturellement sur la notion de proximité.

Madame COPPIN-QUIVRON, je vous en prie.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je suis obligée de réagir parce que je ne peux entendre de tels propos qui sont tout à fait discriminatoires et la HALDE ne pourrait pas les accepter.

M. LE MAIRE –

I'm sorry !

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Autre remarque : il s'agira de postes à renouveler tous les ans. Or, il y a quelques années, mon fils allait à l'école à Triolet où il faisait de l'anglais et, d'une année à l'autre, cette action a disparu, sans continuité pédagogique. C'est un peu dommage et nous espérons que ce ne sera pas le cas cette fois-ci.

M. LE MAIRE –

A mon sens, il ne s'agissait pas d'une action municipale ; je ne peux donc pas vous répondre.

Cette fois, nous avons envie qu'elle soit inscrite dans le temps... of course !

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER–

Un dernier petit détail, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas pourquoi cette question n'a pas été abordée au dernier conseil municipal de juillet. Nous sommes début septembre et peut-être les candidats ont-ils des engagements à prendre par ailleurs, sur d'autres postes ?

Suite à ce qu'a dit M. VARLET, l'effectivité de ce poste se fera début octobre.

Peut-être aurait-il été plus aisé pour ces candidats de savoir s'ils étaient retenus pour la rentrée scolaire ou pas. On a sans doute perdu un peu de temps.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, nous vous écoutons.

M. VARLET –

Je voudrais vous rassurer. Evidemment, il a fallu un peu de temps pour mettre ce projet en place, en concertation très étroite avec l'Education nationale. Ce n'est donc que fin juin que nous avons pu lancer un appel à candidatures... et vous savez que les mois de juillet et août ne sont pas propices à des réponses. Je vous rassure néanmoins, jusqu'à une quinzaine de jours, nous avons reçu une douzaine de dossiers. Nous ne manquons pas de candidatures sur ces postes et le choix pourra être fait équitablement, bien entendu sur la base des critères que je vous ai décrits. Quant à la proximité géographique, nous en discuterons.

M. LE MAIRE –

Merci ; je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, thank you very much.

Nous avons droit à un conseil international ; nous n'allons pas nous en plaindre... en néerlandais, je ne peux toutefois vous suivre, Madame LAMBLIN.

***1.04 - AMENAGEMENT DU COMMISSARIAT DE POLICE RUE DES ARTS - Lot n° 5
Electricité, ventilation et chauffage - Avenant n° 1***

Par délibération en date du 04 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à souscrire les marchés de travaux résultant d'une mise en concurrence formalisée pour l'aménagement du commissariat de police, rue des Arts.

A l'issue de la procédure, le lot n°5 - électricité - ventilation - chauffage a été attribué à l'entreprise GCE, à Tourcoing, pour un montant de 83.816,17 Euros HT.

Il est proposé de conclure un avenant n°1 pour ce lot n°5 d'une part pour des travaux supplémentaires à effectuer, pour un montant de 1.114,86 Euros HT pour l'alimentation électrique du chantier depuis un bâtiment municipal voisin et d'autre part, pour une modification technique du mode de chauffage acceptée par le maître d'œuvre. Cette dernière consiste au remplacement du chauffage électrique à fluide hydractif et de la climatisation du local transmission tels que décrits au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par une climatisation réversible : cette modification étant sans incidence sur le montant initial de l'offre.

Dès lors, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure cet avenant n°1 portant augmentation de 1,33 % du montant initial du marché (lot n° 5).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 2 septembre 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cet avenant n° 1 au lot n° 5 (Electricité, ventilation et chauffage) concerne deux points :

- tout d'abord, une demande à la société GCE, attributaire du marché, pour le raccordement électrique du chantier. Ces travaux s'élèvent à 1.114,86 €.
- Un conseil technique par cette même société pour la mise en place d'une climatisation réversible en lieu et place du chauffage proposé en commission d'appel d'offres.

Il est demandé à Monsieur le Maire d'autoriser de conclure cet avenant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Nous ne comprenons pas pourquoi ces travaux n'ont pas été prévus dans le marché ; de plus, un raccordement pour 1.114 € nous paraît un peu cher !

M. DESMET –

En principe, c'est au maître d'ouvrage à prévoir cette alimentation. Toutefois, comme il n'y avait pas encore de compteur sur le chantier, ce raccordement a été oublié.

Quant au coût de l'intervention, il est tout à fait normal. Je précise qu'il se fait de la salle Catry jusqu'au bâtiment du commissariat.

M. ZAJDA –

Les Services techniques ne pouvaient-ils pas assurer ces petits travaux ?

M. DESMET –

Sachez que l'intervenant doit être titulaire d'une habilitation et il s'agit de travaux assez conséquents.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Abstentions « Roncq avec vous »

1.05 - RESTRUCTURATION DES ECOLES JACQUES BREL/PABLO PICASSO - Avenant n° 1 aux lots n° 5, 6 ET 9

Dans le cadre des travaux de restructuration des Ecoles BREL et PICASSO et suivant les délibérations des 10 avril 2007 et 3 juillet 2007, les lots n° 5, 6 et 9 ont été attribués aux prestataires suivants :

- *Lot n° 5 « Aménagement intérieur : doublage, cloisons - faux plafonds - menuiseries intérieures » a été attribué à SAPISSO SA située à COURCELLES-LES-LENS pour un montant de 426.052,68 € HT*
- *Lot n° 6 « Finitions intérieures : revêtements de sols durs et muraux - sols souples - peintures » - a été attribué à A. T.S. ENTREPRISE SA située à PROUVY pour un montant de 197.907,79 € HT*
- *Lot n° 9 « Chauffage-ventilation » a été attribué à HYDROLINE située à ROUBAIX pour un montant de 341.000,00 € HT*

Il est apparu au cours du chantier que l'isolation dans les faux plafonds de l'école Jacques Brel n'avait pas été prise en compte. Le montant de cette prestation a été chiffré par l'entreprise à 16.010,37 € HT (lot 5).

De même, les locaux liés à la restauration scolaire nécessitent des aménagements supplémentaires notamment :

- *complément de la faïence murale (lot n°6) représentant un coût de 2.800,71 € HT*
- *pose d'une hotte aspirante (lot n° 9) représentant un coût de 2.115,00 € HT*

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature d'un avenant n°1 à chacun des marchés correspondants.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 2 septembre 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Je reprends les propos qu'a tenus Monsieur le Maire tout à l'heure pour dire, à mon tour, toute notre satisfaction en cette rentrée scolaire d'avoir pu installer les enfants des écoles Brel et Picasso dans les restaurants scolaires.

Il est vrai que, quinze jours avant la rentrée, nous étions assez pessimistes mais nous avons réussi à booster les entreprises de telle façon qu'elles puissent nous livrer les restaurants tels que promis pour la rentrée de septembre.

Je tiens à remercier à mon tour, vous me le permettez, Monsieur le Maire, tout particulièrement les personnels municipaux, les personnels de service qui ont fait un travail extraordinaire pour la mise en place du mobilier et le dépoussiérage du chantier.

Ceci étant, cette délibération concerne un avenant relatif à trois lots :

- l'isolation des faux-plafonds n'avait pas été prévue de manière suffisante. Elle existait certes mais elle est apparue notoirement insuffisante au regard des travaux qui ont été faits. Il s'agit de prendre en compte cette prestation supplémentaire qui a été chiffrée par l'entreprise à 16.010,37 € (lot n° 5).
- de même les locaux liés à la restauration scolaire nécessitent des aménagements supplémentaires, notamment la pose d'une hotte aspirante pour un coût de 2.115 €.
- Et un complément de faïence murale (2.800,71 €) dans la mesure où elle n'était prévue que jusqu'à la hauteur des portes. Il nous est apparu beaucoup plus judicieux de la monter jusqu'au plafond. Dans les années futures, nous ferons sans aucun doute des économies de peinture par rapport à ces endroits qui sont toujours à repeindre au-dessus des faïences. Vous connaissez sans doute le problème, au niveau des salles de bain que vous avez peut-être chez vous.

Nous proposons que Monsieur le Maire puisse signer ces avenants ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur PLOUVIER, je vous en prie.

M. PLOUVIER -

Bien entendu, nous voterons cette délibération, Monsieur le Maire. Nous sommes quand même assez étonnés que des techniciens puissent se rendre compte un peu tard qu'il faille renforcer l'isolation. Un thermicien sait qu'il faut isoler les plafonds et, avant de présenter un devis général, il doit s'assurer que l'existant est suffisant pour l'isolation des bâtiments.

C'est une simple remarque et je confirme que nous voterons cette délibération, sans la moindre réserve.

M. LE MAIRE –

Vous avez raison, Monsieur PLOUVIER, sauf qu'il s'agit d'un chantier de réhabilitation extrêmement complexe. On ne peut pas tout prévoir et, parfois, on découvre des problèmes que l'on n'avait pas imaginés au départ ; c'est toujours le lot aléatoire en quelque sorte.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE - Trame verte et bleue régionale - Appel à projets - Candidature de notre commune dans cette démarche

Les pays réunis au sommet mondial de Johannesburg de 2002 se sont engagés à prendre des mesures de réduction significative des taux actuels de perte de la biodiversité. La Communauté européenne et la France ont affiché un objectif ambitieux, visant à stopper les pertes de biodiversité avant 2010.

Notre région Nord-Pas-de-Calais est faite de contrastes forts, présentant une diversité des paysages, des milieux naturels et des espèces. Aujourd'hui, notre région est composée de :

*Trois parcs naturels régionaux (Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale, Avesnois) ;
Cinq réserves naturelles nationales (dont deux en cours de création) ;
Vingt réserves naturelles régionales ;
Trente sept sites désignés au titre de Natura 2000.
22 000 hectares de zones naturelles protégées ;
360 000 hectares de protection contractuelle (contrat de gestion de territoire ...) ;
2 500 hectares de bande côtière préservée ;*

Une aire centrale très artificialisée avec un phénomène de péri urbanisation croissant ;

De vastes territoires agricoles aux pratiques adaptées à des productions intensives ;

*Nos milieux naturels sont toujours en régression (12,3% dont 7,5% de boisements) et le plus souvent fragmentés. La dégradation des ressources eau/air/sol n'a pas été enrayerée avec notamment une pollution historique à gérer : friches industrielles, espaces dégradés, sédiments des cours d'eau
...*

L'étalement urbain et la densité des infrastructures linéaires se poursuivent au détriment des milieux naturels, les isolant et perturbant les interactions entre les milieux.

*Face à cette situation, il est impératif de structurer durablement l'ensemble du territoire afin de répondre à la fois aux connexions nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes, à la préservation des ressources, aux enjeux de solidarité et de cohésion sociale (**développement durable**) et aux besoins de nature et de mieux-être de quatre millions d'habitants.*

*C'est l'objet du grand projet d'aménagement à 20 ans symbolisé par la TRAME VERTE ET BLEUE dont le schéma d'orientation s'inscrit dans le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire**. Ce maillage éco-paysager apporte une réponse à la hauteur du défi tout en répondant à des enjeux prioritaires :*

*- **Ecologiques**, liés à la reconquête de la biodiversité.*

La richesse et le maintien de la biodiversité dépendent non seulement de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes, mais aussi de la qualité des interactions qu'ils développent entre eux. La connexion entre tous ces éléments est donc essentielle, d'où notre volonté de se positionner clairement dans une démarche de remaillage vert et bleu afin de favoriser ces échanges vitaux et de reconquérir la ressource en eau.

*- **Sociaux**, liés à la demande croissante d'espaces de nature, propices aux loisirs et à la détente, accessibles et garants du bien être de la population.*

Ce remaillage éco-paysager permet d'augmenter la superficie consacrée aux milieux naturels, en particulier par une action volontaire de boisement et ainsi rétablir le lien Homme/Nature, en offrant des espaces propices à la détente.

*- **Economiques**, liés au maintien de l'activité agricole et à l'émergence de nouvelles filières locales créatrices d'emploi. La trame verte et bleue doit permettre de conforter des filières sources d'activité telles que : filière bois, variétés fruitières et légumières locales, l'éco-tourisme autour de sites naturels ...*

*Dans cet objectif, la Région Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec l'Etat, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et leurs partenaires, avec le soutien de l'Europe dans le cadre du programme FEDER « Environnement, pratiques durables et prévention des risques », lance un appel à projets auprès des territoires sur le **boisement** pour la création de **corridors boisés**, thématique prioritaire parmi celles identifiées dans le Schéma Régional Trame Verte et Bleue et ce, pour une première période à échéance de 2013.*

Ces corridors boisés, continus ou discontinus, peuvent présenter plusieurs typologies :

- Les massifs boisés ;*
- Les bosquets et boqueteaux ;*
- Les bandes boisées ;*
- Les ripisylves.*

Si les enjeux ici décrits intéressent l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements, tels que Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ; l'Espace Naturel Métropolitain (E.N.M) ou d'autres structures intercommunales, pour autant notre commune ne peut s'en désintéresser d'autant que des actions municipales fortes s'inscrivent dans cette volonté de reconquête des espaces naturels.

La « Boucle des deux clochers » qui sera opérationnelle dès le printemps prochain, sera une première traduction d'un maillage de territoire à partir de chemins ruraux à faire revivre, d'une voie ferrée transformée en cheminement piétonnier ... d'un espace naturel de la vallée (bois Leurent et terrains Motte-Dewavrin ...) à consolider, de cours d'eau à replanter, d'équipements publics à valoriser (assiette foncière de réseaux divers)... Celle-ci sera aménagée de telle sorte que le public soit informé sur la faune et la flore, les points de vue, sur les particularités patrimoniales..., les équipements et signalétiques correspondants (observatoires, points de pause, fléchages ...) devant répondre aux critères H.Q.E.

Au-delà de cette opération de découverte de notre territoire, il nous faut également engager une action forte de valorisation de nos paysages et en particulier de nos secteurs agricoles. En concertation avec les acteurs économiques concernés (agriculteurs ...), il nous appartiendra de rechercher de nouveaux aménagements portant identification « dynamique » des parcelles agricoles en culture, en pâturage ..., pour renouer avec l'implantation de haies bocagères, de pièces d'eau, de chemins de liaisonnement arborés, de clôtures non végétalisées issues de matériaux renouvelables ...

Ces aménagements et d'autres à imaginer, visent à faire de notre territoire local un véritable « maillon vert » entre le Ferrain et la Vallée de la Lys, dans un territoire communautaire où les orientations d'aménagement d'espaces naturels sont fortement affichées au travers notamment du SCOT, PLU, PADD, Agenda 21 ...

Nous vous demandons donc de proposer la candidature de la ville de Roncq pour cet appel à projets régional relatif aux « corridors biologiques boisés », en complément de tout ce qui peut être entrepris par les intercommunalités notamment. Dès lors que les opérations roncoises sont retenues, nous nous engageons à apporter des garanties sur la gestion future des sites concernés (précautions relatives à leur usage, mise en œuvre d'un protocole d'évaluation et de suivi des actions dans le temps, satisfaction aux exigences d'un cahier des charges spécifique ...).

La présente décision s'inscrit dans le prolongement de notre délibération en date du 4 décembre 2007, par laquelle nous avons souhaité nous inscrire dans une démarche globale de gestion du territoire, sous la maîtrise d'ouvrage « conjointe » avec l'espace Naturel Métropolitain (E.N.M).

Bien évidemment en fonction de l'avancée de ce dossier et de ses impératifs, nous serons sans doute appelés à en débattre à nouveau.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 2 septembre 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole pour la trame verte et bleue.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération fait suite à l'appel à projets du Conseil régional. Ce n'est pas une nouveauté, tout le monde s'émeut depuis quelques années que notre planète aille mal et, si l'on ne fait rien, on aura de graves déboires notamment au niveau de pertes de la biodiversité.

Le Conseil régional et la Direction départementale de l'environnement ont lancé, quelque temps avant les vacances de juillet, un appel à projets sur la trame verte et bleue...

Bleue pour tout ce qui travaille autour de l'eau ou des zones humides,

Verte par rapport aux bocages et au verdissement.

Cet appel à projets est quand même très large puisqu'il peut subventionner les études pré opérationnelles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les acquisitions (ce qui est assez rare) et les opérations de boisement ainsi que les plans de gestion.

Sur le plan de gestion notamment, la ville de Roncq a déjà commencé à « changer son fusil d'épaule » puisque, depuis quelques semaines, nous appliquons ce que l'on appelle la « gestion différenciée » qui interpelle parfois certains habitants qui constatent que *c'est la nature qui reprend le dessus*. En effet, il existe d'autres écoles sur la façon d'apprécier ce qu'est un espace vert.

Dans le cadre de cet appel à projets pour lequel les dossiers doivent être envoyés avant fin septembre, nous nous inscrivons résolument dans cette volonté de suivre ces traces. En août (les élus ne s'arrêtent pas non plus durant les vacances) nous avons eu l'aide de représentants du Conseil régional et du Conseil général qui nous ont un peu guidés. Au travers de cet appel à projets, nous mènerons une réflexion intercommunale avec les communes voisines puisqu'il est bien question de maillage écologique.

A la lecture de la carte qui est projetée, on peut s'apercevoir que dans le petit creux de notre métropole, sur Roncq, il n'y a pas grand chose. Une tache verte sur le Mont d'Halluin et c'est pratiquement tout. Or c'est faux ; dans notre secteur on se bat pour revivifier certains espaces.

Nous nous inscrivons également dans cette démarche parce que, sur Roncq, nous avons une réelle volonté qui a d'ailleurs été affichée durant la campagne des municipales, notamment de replanter, de créer des chemins pédestres, projet que nous avons appelé durant la campagne « la boucle des deux clochers ». Nous y travaillons actuellement.

Nous avons eu aussi beaucoup d'éléments donnés, par exemple, suite à une rencontre avec les cultivateurs samedi matin, qui seront également associés à cette démarche.

En complémentarité de l'action du Conseil régional, la ville de Roncq s'inscrit dans la démarche parce que, au-delà d'une réflexion globale sur notre secteur (notamment un « Arc vert de la Lys » qui pourrait se faire avec les villes d'Halluin, Bousbecque et Linselles) nous souhaitons

avoir des actions concrètes. C'est bien beau de réfléchir pendant trois ou quatre ans mais, dès 2009, nous voulons avoir des actions concrètes sur le territoire.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche sans doute un peu tôt. J'espère que les premiers seront les premiers servis.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vaste débat que nous avons abordé en réunion plénière, Mesdames, Messieurs.

Monsieur PETILLON, puisqu'il s'agit de prendre date sur un plan général pour obtenir des subventions, bien entendu nous voterons cette délibération qui, pour nous, présente des aspects intéressants mais d'autres beaucoup moins.

Mais nous prenons également date : lorsque l'on rentrera dans le concret des projets qu'on a l'intention de bâtir pour Roncq, bien entendu nous serons tout à fait attentifs au financement qu'ils supposent.

Nous sommes donc d'accord sur le principe pour prendre date mais nous vérifierons la pertinence de chacun des projets.

Vous avez parlé de gestion différenciée des espaces verts. C'est une belle formule sans doute mais, pour nous, c'est plutôt un euphémisme pour dire qu'il y a de moins en moins de jardiniers pour entretenir les espaces verts. Même si je reconnais que des espaces verts ont été créés à certains endroits, il n'en existe pas à d'autres.

Pour en avoir discuté en réunion plénière, la notion de beauté est tout à fait subjective.

Certains vont trouver que cette gestion différenciée, c'est très beau.

Désolé mais, personnellement, chaque fois que je passe au rond-point Henri-Barbusse et allée de Flandre, j'ai l'impression de me retrouver dans mon jardin, quand je ne l'ai pas entretenu pendant un mois et demi : il est envahi d'herbes folles et de fleurs sauvages. A la gestion différenciée, pour ma part, je préférerais la petite barque fleurie au rond-point et avec un peu de facétie, je dirai qu'elle ne servait pas seulement qu'à nous mener en bateau.

Comme le moulin qui se trouvait près du magasin Picard... c'était bien et vachement sympa. Ce n'était pas que pour brasser de l'air.

On leur substitue des espèces d'herbes que l'on peut qualifier de sauvages... coquelicots et autres. Je leur préférerais quand même les massifs qui étaient réalisés avant.

Monsieur le Maire, l'embellissement de la ville de Roncq était certainement un des sujets sur lequel vous faisiez à peu près l'unanimité. Je suis désolé de voir que vous changez alors qu'on ne pouvait que vous féliciter pour le fleurissement de la Ville. On n'avait jamais eu la moindre critique à faire à ce sujet et voilà que vous rebroussez chemin pour mettre en place cette gestion différenciée. Je suis très sceptique.

Concernant les corridors proposés, je me rends compte que M. PETILLON et les autres ont de saines lectures puisque ces corridors inter villes qui passent à travers les champs, figuraient dans notre programme. On ne peut qu'y voir des avantages et nous sommes très contents que vous ayez repris cette idée.

Je sais bien que c'est la rentrée des classes et qu'on peut copier sur la feuille du voisin. Cela ne fait rien, c'est bien. Bravo donc pour les corridors ; nous avons l'intention, si nous avons été en situation de le faire, de prendre langue avec le monde agricole pour demander, bien entendu moyennant un loyer, de réaliser des allées de 2 m autour des champs pour pouvoir se rendre de Roncq à Bousbecque, à Linselles, à Neuville par les chemins de campagne.

Nous sommes tout à fait d'accord et nous allons voter cette délibération, compte tenu des petits bémols que j'ai posés tout à l'heure. Merci.

M. LE MAIRE –

Votre intervention suscite des réponses.

A propos du corridor biologique, vous savez que nous en parlons depuis très longtemps entre le Kluit Put et le Bois-Leurent...

Gestion différenciée, oui. Gestion partagée aussi et c'est très important.

On en parlait encore samedi matin avec les agriculteurs ; 2/5^{èmes} de notre territoire sont verts. Je suis très heureux lorsque je vois la parfaite cohabitation du monde agricole et les gens qui viennent simplement chercher des loisirs au Bois-Leurent. Quand on se promène et que l'on voit ces grandes meules de foin. Rien que sur la partie basse, à droite de l'espace jeunes, je les

ai comptées : 9 meules de foin ! C'est superbe et cela prouve bien cette interpénétration du monde agricole et du monde des loisirs sur une gestion partagée.

Personnellement, je suis fort heureux aussi lorsque je revois des essences d'herbes que l'on ne voyait plus depuis des années. Je pense notamment aux épilobes qu'on a vu fleurir à la fin juillet, à la mi-août parce qu'on laisse la végétation reprendre son cours et on permet aussi à beaucoup de petits animaux de pouvoir vivre et subsister sur cet espace retrouvé. C'est cela un corridor biologique.

Naturellement, il y aura conflit entre ceux qui souhaitent la pelouse bien taillée, coupée au cordeau tous les quatre jours et ceux qui laisseront pousser un peu pour permettre à la biodiversité de s'exprimer.

Nous sommes simplement sur un conflit de culture mais la grande tendance est quand même à cette gestion partagée et différenciée de l'espace.

Je voudrais aussi défendre les services Parcs et jardins, qui ont bien travaillé. Je les félicite parce que les ronds-points sont jolis mais parfois imparfaitement réussis. Pourquoi ? Tout simplement par la qualité des terres... au Cabus le rond-point a été planté de saules têtards, ce qui nous replonge vraiment dans la tradition bocagère. Ces arbres ont bien pris de même que les essences de lin, tout simplement parce que la terre est bonne alors qu'au rond-point de l'Europe, elle est de très mauvaise qualité ; les fleurs ont donc mis du temps à pousser.

L'intention néanmoins est bonne.

Pour avoir connu l'époque où l'on arrosait à outrance, où l'on ajoutait de l'engrais à outrance pour faire pousser les fleurs de manière musclée, en quelques jours. A l'époque, on « dopait » les plantes ; aujourd'hui, on laisse la fleur s'épanouir dans son cycle tout à fait naturel.

Ce sont des procédés de culture beaucoup plus respectueux de l'environnement. Ce sont des petites choses sans doute mais leur cumul va permettre de protéger la planète.

Bien sûr, il faut changer notre regard.

Il faut aussi en expliquer aux gens pourquoi et comment on fait.

Et c'est aussi notre travail d'élus que de le faire, d'où les petits panneau « Gestion différenciée de l'espace » qui ont été plantés. Il est vrai que c'est quand même sympathique de voir ces rangées de fleurs champêtres. Evidemment les différentes écoles peuvent s'opposer.

J'ai donné comme consigne et M. DESMET également, de réduire au maximum les plantations de fleurs annuelles car cela ne va pas du tout dans le sens de l'environnement. Il faut donc planter beaucoup plus de fleurs vivaces et beaucoup moins de fleurs annuelles.

Mais il faut également ne pas être en opposition avec les très jolis jardinets que font déjà les individus : n'allons donc pas rajouter des jardinières là où les citoyens participent au fleurissement. Outre le chahut visuel, on n'apporte pas de valeur ajoutée dans un quartier. Allons donc planter là où il y a un véritable intérêt général.

Favorisons la plante sèche. Que vous le vouliez ou non, le problème des régions du sud de la France, où l'on ne peut pas arroser durant quelques mois, remontera dans le nord. Un jour ou l'autre, nous serons également soumis à cette pénurie d'eau. Nous devons donc tout mettre en oeuvre dès aujourd'hui pour réduire notre consommation d'eau, augmenter la plantation de fleurs vivaces et sèches et, in fine, que le regard des gens sur la gestion des espaces change.

Madame MARIAGE, nous vous écoutons, puis Monsieur PETILLON.

Mme MARIAGE –

Vous m'avez « coupé l'herbe sous le pied », Monsieur le Maire, en abordant ces différents sujets. Comme je l'ai dit à M. PLOUVIER en Commission plénière, l'esthétique est complètement subjective. D'aucuns trouveront ce rond-point très joliment planté... je pense que vous faisiez allusion au rond-point des Chats-Huants avec les beaux cosmos pourpres.

Ceci dit, cette plantation en gestion différenciée a un gros avantage, celui de son coût puisque les plantes se resementent d'année en année et, comme M. le Maire l'a souligné, elles ont besoin de beaucoup moins d'eau. En outre, les animaux s'y développent ainsi que la pollinisation, qui est un élément important alors qu'elle ne se produit pas sur les plantes annuelles.

M. LE MAIRE –

Je suis fort heureux de vous avoir confié le développement durable ; vous en avez une connaissance qui commence à s'étoffer.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Monsieur le Maire, vous m'avez également coupé l'herbe sous le pied.

Je reviens sous le terme que vous avez utilisé de gestion respectueuse. Comme vous le disiez, on a parfois désherbé à outrance, on a amendé à outrance et on s'aperçoit, un peu tard parfois, des conséquences néfastes.

Dire, comme vous l'avez fait en Commission plénière, Monsieur PLOUVIER, que le but est de faire des économies de personnel, je ne le pense pas puisque, dans les années à venir, nous allons accroître la surface d'entretien. L'objet n'est donc pas une économie en personnel.

Je crois qu'il faut changer les mentalités par rapport à ce qu'est un bel espace vert, ce qu'est la conception d'espace vert. J'estime que les gens doivent être éveillés à l'environnement comme on peut l'être à la peinture et à la musique.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous ai tous bien entendus concernant la biodiversité. Je voudrais vous narrer une petite histoire : j'ai discuté très longuement avec M. Franck HAELEWYN, ancien Adjoint d'Halluin et qui s'y connaît en faune et flore puisqu'il était Directeur du zoo avant de partir sous d'autres cieux. Il m'expliquait que la biodiversité, contrairement à l'idée reçue, ne se développe pas en milieu urbain. Il évoquait le Kluit Put où cette possibilité existait parce que cet espace est assez éloigné d'une zone urbaine alors que nos espaces sont proches de nombreux passages de voitures ; il ne peut donc pas y avoir reproduction de la faune et de la flore dans un milieu urbain ou beaucoup plus difficilement que dans un milieu naturel.

Que l'on favorise cette biodiversité dans les champs, oui, bien entendu, et le Kluit Put se prête beaucoup plus à ce genre de pratique.

Mais la pollinisation ne se fait pas nécessairement en milieu urbain compte tenu d'un trafic épouvantable, pas une minute sans une voiture qui passe et qui peut effaroucher la faune.

La biodiversité, oui.

Le développement durable, oui. Bien entendu, Madame MARIAGE.

Mais ce que vous mettez en place, franchement, à mon avis, ressemble très peu à une quelconque politique écologiste.

M. LE MAIRE –

Il ne s'agit pas de politique écologiste mais de politique environnementale.

Je ne partage pas du tout votre sentiment. Je ne suis pas un spécialiste, j'écoute simplement ce que l'on me dit. Lors de l'étude du FDAN, il y avait un ingénieur absolument extraordinaire dans son explication pédagogique ; je l'appelais d'ailleurs « Nicolas HULOT ». Je peux vous dire qu'il a réalisé une étude très fouillée sur la vie du microcosme local aux abords des mares des parcs. Je peux vous assurer que cela grouille de vie et qu'il faut la protéger.

Aux Chats-Huants, il y a beaucoup de hérissons et combien sont malheureusement victimes de la route. Aujourd'hui, on construit des petites autoroutes pour hérissons... bref, en milieu urbain, la reproduction se fait mais il faut favoriser cette vie de la faune urbaine. Mais cette faune urbaine existe.

Je me souviens qu'au tout début aux Chats-Huants, on n'entendait pas les oiseaux. Trente ans plus tard, les arbres ont poussé et ils y reviennent ; ils recolonisent un espace.

Nous n'allons pas nous lancer dans une querelle d'experts que d'ailleurs nous ne sommes pas. Je peux simplement dire que la biodiversité existe et que nous voulons la défendre et la soutenir, bec et ongles.

Monsieur PLOUVIER, vous souhaitez intervenir à nouveau. Nous vous écoutons.

M. PLOUVIER –

Ce que j'entends surtout aux Chats-Huants, c'est le bruit de l'autoroute, Monsieur le Maire, et pas tellement les petits oiseaux ; pardonnez-moi. C'est tout ce que je voulais ajouter.

M. LE MAIRE –

Moi aussi.

Madame COPPIN-QUIVRON, peut-être voulez-vous me parler des coléoptères ?

Mme COPPIN-QUIVRON –

Pas du tout, Monsieur le Maire.

J'ai lu le projet Trame verte et bleue de la Direction régionale de l'environnement du Nord/Pas-de-Calais ; c'est un très beau dossier, très intéressant, une très belle idée écologique et de développement durable ; une idée surtout très ambitieuse.

« Roncq avec vous » est vraiment ravi que la ville de Roncq puisse peut-être obtenir une subvention, ce qui voudrait dire que le projet sera conséquent. Ce sera vraiment la prise en compte de l'environnement dans notre ville mais il faudrait un projet beaucoup plus vaste qu'un rond-point ; nous sommes bien d'accord.

Cependant, je croyais que Mme MARIAGE était Adjointe à la qualité de vie, développement durable et qu'elle aurait la charge de ce dossier et non M. PETILLON, qui est Adjoint à l'aménagement de la cité et aux déplacements.

Ce sera peut-être Mme VANDEWIELE qui aura la charge de l'Agenda 21 à moins que vous nous le confiiez, ce qui serait parfait.

Je regrette finalement que l'on parte un peu dans tous les sens. J'ai l'impression d'un « chien fou qui court après un os » un peu partout, à toute vitesse. Après la trame biologique, vous transformez la Commission façade en y adjoignant tout le volet économie d'énergie, sans vraiment prévoir ni règles, ni budget spécifique. Il aurait quand même été plus raisonnable de travailler d'abord sur un Agenda 21 afin de dresser un état des lieux, de diagnostiquer toutes les solutions à apporter à tous les niveaux, d'une façon rigoureuse et organisée.

Comme tout est transversal, on ne sait plus qui fait quoi ; c'est assez compliqué.

Néanmoins, je voulais profiter d'avoir la parole pour parler d'une autre trame que l'on pourrait dénommer « trame rouge ». Je ne veux pas faire preuve de mauvais goût mais c'est de la rue de Lille dont je vous parle : deux accidents en un mois dont un mortel.

« Roncq avec vous » a fait des propositions au niveau de la sécurité. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était et quand vous allez vous occuper de notre biotope afin de pouvoir vivre en sécurité.

M. LE MAIRE –

Madame MARIAGE, vous avez la parole. J'espère que vous n'êtes pas sous le boisseau ? Ce serait dommage.

Mme MARIAGE –

Pour la partie développement durable, je précise que trois Adjoints sont concernés par ce dossier : M. PETILLON, M. DESMET et moi-même. Nous travaillons donc à trois ; ceci dit, c'est M. PETILLON qui a porté la délibération ce soir, tout simplement.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, je vous en prie.

M. DESMET –

Concernant la rue de Lille, vous avez pu voir que le Conseil général y a démarré des travaux. Des aménagements de sécurité vont être faits, en partant du rond-point d'Halluin jusqu'à celui de Bondues.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE, vous souhaitez également parler. Vous avez la parole.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement informer l'assemblée que je travaillerai vraisemblablement sur le dossier de la Trame verte et bleue dans la mesure où il traite également de l'accessibilité des personnes handicapées. Je vais donc me permettre de m'associer à mes collègues ; merci.

M. LE MAIRE –

Mais vous semez la zizanie, Madame COPPIN-QUIVRON ; c'est terrible.

C'est un dossier transversal. Il faut que tout le monde s'en empare ; c'est une histoire que nous devons tous partager.

Monsieur PETILLON « le chien fou » si vous me le permettez.

M. PETILLON –

Je voudrais parler de sécurité. Il y a eu malheureusement un accident dramatique mais il ne faut pas non plus tirer de conclusions trop hâtives. J'ai eu connaissance du constat de cet accident et ce n'est peut-être pas toujours ce que l'on pense.

Comme l'indiquait M. DESMET, nous sommes en train de revoir, point par point, des aménagements sur le Bourg, la gare, qui vont renforcer la sécurité. Je ne dis pas qu'au Centre on ne peut pas avoir une réflexion sur le sujet ; je ne peux pas non plus accepter que l'on puisse dire simplement : *vous avez mal conçu quelque chose et voilà ce qui arrive !*

Il faut savoir raison garder et y réfléchir calmement, sans trop tarder bien sûr.

Si des améliorations sont possibles, on le fera.

Je répète que je ne peux laisser dire que l'on ne fait rien, que l'on ne bouge pas, qu'on reste insensible à ce qui s'est passé.

Je rappelle que la traversée du centre fait environ 200 m avec 8 passages piétons. Je pense que l'automobiliste, qui s'y engage, sait qu'il aborde une zone sensible. Parfois des accidents

arrivent et celui auquel vous faites référence, lorsque l'on lit le constat de police, pour 95 % la personne n'a vraiment pas eu de chance ; les événements se sont mal succédés.

Mme MARIAGE –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je signale que les tractations avec le Conseil général ne datent pas d'hier mais de plus de deux ans. Ce n'est qu'en début d'année dernière qu'il y a eu déblocage de 1 M€ pour assurer des zones sécuritaires sur tout le linéaire de la rue de Lille, d'Halluin à La Madeleine.

Nous avons négocié en son temps, avec Philippe KROP, plusieurs aménagements dont le collège Saint-Thomas et le parking en face de la gare.

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je n'accuse personne. Je comprends que M. PETILLON l'ait pris pour lui.

Ceci dit, ce n'est pas non plus la faute à pas de chance. Je suis quand même touchée personnellement parce que mon mari a été le premier à être accidenté à cet endroit en juillet dernier et qu'il en garde des séquelles. Je ne peux pas admettre que l'on puisse dire que c'est la faute du piéton... Ce n'est pas la faute à pas de chance ; c'est un concours de circonstances qui fait que l'arrêt de bus est néanmoins très dangereux et que des solutions sont à apporter, à mon avis.

M. LE MAIRE –

J'ai demandé à la Communauté urbaine d'avoir un regard précis sur cette affaire. Avant de dire que c'est la faute de l'arrêt de bus ou ce n'est pas la faute du piéton... portons un regard objectif sur ce dossier, avec des techniciens et des ingénieurs de manière à bien l'appréhender et éviter de tirer des conclusions rapides qui, finalement, ne serviraient personne.

Toute mort est une abomination. Même si elle est accidentelle et pas forcément provoquée par la route, il faut quand même s'interroger et tirer un bilan. De même pour un accident non mortel forcément.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Pour faire le lien avec cette délibération, nous souhaiterions que l'on puisse aussi réfléchir à la question : comment associer les scolaires à ces problèmes ?

Il est essentiel que les plus jeunes générations soient sensibilisées aux questions d'environnement. Pour être père de jeunes enfants, je pense que, les uns et les autres, nous menons cette tâche de sensibilisation mais il serait peut-être aussi intéressant que nous réfléchissions collectivement : comment initier des projets autour de ces thématiques environnementales ?

Dans le temps, des classes vertes étaient organisées. On pourrait réfléchir, me semble-t-il, à cette question.

Par exemple, expliquer aux gamins ce qu'est la gestion différenciée, ce qu'est la reproduction de la faune et de la flore, y compris en milieu urbain.

Réfléchir à un certain nombre d'initiatives. Pourquoi pas mettre des ruches au Bois-Leurent ?

Evidemment nous n'allons pas ici à Roncq, entre nous, refaire le monde mais si nous pouvons, au moins, améliorer les conditions de vie au niveau local, ce serait une bonne chose.

Quant à la question tout à fait sensible que vient de soulever ma collègue, là aussi sans doute y aurait-il matière à réflexion. A ce sujet, la Sécurité routière organise régulièrement des sensibilisations à destination des plus jeunes, ne serait-ce que sur la signalisation routière. Pourquoi ne pas organiser un événement avec les écoles roncoises autour de la sensibilisation aux problèmes de sécurité routière ?

M. LE MAIRE –

Vous allez être heureux sur les deux questions que vous avez posées.

Je laisserai Mme MARIAGE répondre à la seconde. Quant à la première, des sessions de Juni code sont organisées chaque année sur Roncq et c'est vraiment très bien fait.

Mme MARIAGE –

Effectivement, vous serez heureux puisque nous rencontrons avec M. VARLET –dossier transversal– l'Inspectrice dès ce vendredi. Cette année, Mme l'Inspectrice travaille sur les arts plastiques mais nous mettons à profit l'année 2008/2009 pour travailler sur un projet cohérent sur le développement durable, qui sera effectif dès la rentrée 2009/2010 dans les écoles.

M. LE MAIRE-

Voilà qui termine sur une note de ravissement collectif.

Je porte cette délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et vous souhaite une bonne soirée ; merci à tous.

Levée de séance à 20 h.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.